

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 17 JANVIER 2022
COMMUNE DE BOHAS-MEYRIAT-RIGNAT**

L'An Deux Mil Vingt-deux, le 17 janvier, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de BOHAS-MEYRIAT-RIGNAT, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Emmanuel DARMEDRU, Maire.

Absents excusés : Evelyne MOREL, Philippe PACCARD, Béatrice SCHLECHT, Véronique SOLDAT

Étaient présents:

Denis AUGEZ, Nicole CARRY, Emmanuel DARMEDRU, Danièle DUBOURGET, Christian FOLLET-TROSSET, Mikaël GIROUD, Pascal KERAUDREN, Magali LAMBERET, Marc MOREL,, Dominique REVEL, Nadège TISSOT

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, Madame Nicole CARRY, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 29 novembre 2022 a été approuvé à l'unanimité

Ajout du point suivant à l'ordre du jour :

IMPLANTATION DE BORNES DE RECHARGES ELECTRIQUES :

Dans le cadre de la Commission Environnement un groupe de travail sur l'implantation de bornes de recharges électriques dans les communes du secteur a été constitué. Il ressort que si la commune s'engage à accepter l'installation d'une borne de recharge électrique, elle devra supporter 20 % du coût total de l'installation.

La question se pose en terme d'utilité de cette borne, en effet, elle ne bénéficiera qu'aux conducteurs de voiture électrique de passage sur la commune.

Cette proposition d'installation est donc mise au vote.

- SE PRONONCE comme suit :

POUR : 0

CONTRE : 7

ABSTENTION : 4

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré : refuse le projet d'implantation de bornes de recharges électriques sur la commune.

DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER (DIA) : Néant

ORIENTATIONS BUDGETAIRES (plan pluriannuel d'investissement)

Plusieurs pistes sont examinées comme entre autres l'achat d'un tracteur, une épareuse, une débroussailleuse, une tondeuse. Il faudrait également réparer les toilettes de la salle de RIGNAT, améliorer la signalisation sur la commune etc...

Les élus ont prévu de se réunir le 24/01 afin de travailler sur ce sujet.

INSTALLATION D'UNE ANTENNE DE TELEPHONIE MOBILE ORANGE :

Avant de délibérer sur ce point, Madame Nadège TISSOT 4ème adjointe fait la lecture du courrier émis par un habitant, les élus annoncent qu'ils sont prêts à recevoir toutes les personnes qui se posent des questions sur le projet en mairie afin de leur donner de plus amples explications. A la suite de cette lecture le projet d'installation est soumis à délibération.

Approbation du projet d'installation d'une d'antenne relais de téléphonie mobile et montant de la location

Pour les besoins de l'exploitation de ses réseaux, actuels et futurs, dans le cadre de l'accord New Deal, ORANGE doit procéder à l'installation de dispositifs d'antennes et d'équipements techniques relais à des réseaux de télécommunications, sur la commune de BOHAS-MEYRIAT-RIGNAT par l'intermédiaire de la SNEF.

La Société ORANGE souhaite ainsi installer une antenne relais de téléphonie mobile sur la parcelle 324 B 325 Route du Suran au lieu-dit «Croix de Moynans » situé entre Moinans et Rignat.

L'implantation de cette antenne permettra un accès au service de téléphonie mobile sur un secteur communal non encore pleinement desservi.

La convention entre la commune de BOHAS-MEYRIAT-RIGNAT et ORANGE comprend les principaux éléments suivants :

- mise à disposition par la commune d'un emplacement de 48 m² sur les 1037 m² de la parcelle 324 B 325
- redevance : 1 200€/an
- revalorisation annuelle de la redevance : 1%

Les questions suivantes sont soumises au vote :

- APPROUVEZ-VOUS le projet
 - AUTORISEZ-VOUS le Maire à signer cette convention
 - AUTORISEZ-VOUS le Maire à signer tout acte administratif y afférent.
- SE PRONONCE comme suit :
- POUR : 10
CONTRE : 1
ABSTENTION : 0

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré :

- APPROUVE le projet
- AUTORISE Le Maire à signer cette convention
- AUTORISE le Maire à signer tout acte administratif y afférent.

- QUESTIONS DIVERSES :

• Location salle des fêtes de Meyriat (nuisances sonores) :

Après discussion entre les élus, il ressort qu'il faut continuer à louer la salle de MEYRIAT du fait de son accessibilité pour tous les usagers, les plus jeunes comme les plus âgés.

• Implantation d'une boîte à lettres pour enfance maltraitée :

Madame BOISSIER est venue en mairie pour présenter l'association « Les Papillons », cette association s'est chargée d'installer des boîtes à lettres accessibles dans les écoles pour les enfants qui seraient victimes de maltraitance ou seraient en souffrance. Les élus se renseignent sur la faisabilité de ce projet sur la commune.

- **Bibliothèque (ancienne mairie de Bohas)**

Les élus de la commission patrimoine ont prévu de visiter tout le bâtiment le 23 janvier à 11 h 00. Le but étant de se positionner sur son devenir et de faire réaliser un chiffrage pour les travaux éventuels.

- **Jardin du souvenir (vasque pour dispersion des cendres)**

Monsieur le Maire expose la possibilité de faire installer une vasque aux jardins du souvenir pour les cendres dispersées mais l'idée ne fait pas l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 45.

La prochaine réunion du conseil municipal est fixée au lundi 21 février à 20 h 30.

Le maire,
Emmanuel DARMEDRU



